



TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT: 1ER AU 4 SEPTEMBRE 2014

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) s'ouvre aujourd'hui à Apia, au Samoa, et se poursuivra jusqu'au 4 septembre 2014, sous le thème « Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des PEID ». Les États membres des Nations Unies ont appelé à la convocation de cette conférence lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20) en juin 2012, en notant que les PEID constituent un cas particulier pour le développement durable en raison de leurs vulnérabilités spécifiques.

La conférence de Samoa comportera six « Dialogues multipartites de partenaires », qui se tiendront parallèlement aux séances plénières. D'autres événements connexes ont été organisés avant la conférence, du 28 au 30 août 2014. Le projet de document final, intitulé « Modalités d'action accélérées des PEID, Samoa, la Voie à suivre », devrait être adopté à l'issue de la conférence.

Une cérémonie et un spectacle culturel ont eu lieu la veille de la conférence, avec une prière d'ouverture, des discours, un chant choral et des spectacles de danse présentés par des jeunes, y compris la danse du couteau en feu. Avant la cérémonie, les participants ont assisté au lancement d'une exposition photographique, dans le cadre des célébrations de l'Année internationale des PEID, qui illustre la vie des personnes habitant les PEID.

BREF HISTORIQUE DES CONFÉRENCES PEID

La vulnérabilité des îles et des littoraux a été reconnue par la 44e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en 1989 avec l'adoption de la Résolution 44/206 concernant les effets négatifs éventuels de l'élévation du niveau de la mer sur les îles et les zones côtières, en particulier les basses terres côtières. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la terre), tenue en 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil, a porté le cas particulier des petites îles et des littoraux à l'attention internationale par l'adoption d'Action 21, un programme d'action pour le développement durable. Le chapitre 17 d'Action 21, consacré à la protection des océans, de toutes les mers et des zones côtières comprenait un domaine d'activités sur le développement durable des petites zones insulaires. Action 21 demandait également la tenue d'une conférence mondiale sur le développement durable des PEID.

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEID: Créée par la Résolution 47/189 de l'AGNU, la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des PEID s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 25 avril au 6 mai 1994. La Conférence a adopté le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID (PAB), un programme en 14 points qui détermine les domaines prioritaires

et les mesures spécifiques nécessaires pour relever les défis particuliers auxquels sont confrontés les PEID. Ces domaines prioritaires sont les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, les catastrophes naturelles et écologiques, la gestion des déchets, les ressources côtières et marines, les ressources en eau douce, les ressources foncières, les ressources énergétiques, les ressources touristiques, la diversité biologique, les institutions nationales et les capacités administratives, les institutions régionales et la coopération technique, les transports et les communications, la science et la technologie, et la mise en valeur des ressources humaines. Le PAB a en outre défini des domaines d'intervention intersectoriels, à savoir: le renforcement des capacités; le développement institutionnel aux niveaux national, régional et international; la coopération en matière de transfert de technologies écologiquement rationnelles; la diversification du commerce et de l'économie; et le financement. La Conférence a également adopté la Déclaration de la Barbade, annonce d'une volonté politique à la base des engagements contenus dans le PAB.

La Commission du développement durable des Nations Unies a été chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAB.

SEAGNU 22: En septembre 1999, la 22e session extraordinaire de l'AGNU (SEAGNU 22) a entrepris un examen et une évaluation approfondis de la mise en œuvre du PAB.

La session extraordinaire a adopté le document intitulé « État d'avancement et initiatives pour la future mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID », qui identifiait six domaines réclamant une attention urgente: les changements climatiques, les catastrophes naturelles et écologiques et la variabilité du climat, les ressources en eau douce, les ressources côtières et marines, les énergies, et le tourisme. En outre, la session extraordinaire a mis l'accent sur la nécessité de se concentrer sur les moyens de mise en œuvre. La session extraordinaire a également adopté une déclaration dans laquelle les États membres ont, entre autres, réaffirmé les principes encadrant le développement durable et leur engagement en sa faveur, comme formulés dans Action 21, la Déclaration de la Barbade et le PAB.

SOMMET DU MILLÉNAIRE: En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies à New York, les dirigeants du monde ont adopté la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (Résolution 55/2 de l'AGNU) et, ce faisant, ont décidé de répondre aux besoins particuliers des PEID par la mise en œuvre rapide et intégrale du PAB et des conclusions de la SEAGNU 22.

SMDD: Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le SMDD a réaffirmé le cas particulier des PEID en consacrant un chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au développement durable des PEID, chapitre qui a défini un ensemble d'actions prioritaires, a demandé un examen complet et approfondi du PAB et a invité l'Assemblée générale à envisager, lors de sa 57e session, la convocation d'une deuxième réunion internationale sur le développement durable des PEID.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Asheline Appleton, Kate Louw, Leila Mead, Kate Offerdahl, et Delia Paul. Edition numérique: Langston James "Kimo" Goree VI et Kiara Worth. Version française: Sandra Gagnon. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT) et le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)). Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Le financement pour la couverture de cette réunion a été fourni par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le PNUE, et la Banque mondiale. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe BNT à la troisième Conférence internationale sur les PEID peut être contactée par courriel à l'adresse <delia@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

RÉUNION INTERNATIONALE CHARGÉE**D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DU PAB:**

La Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID a eu lieu du 10 au 14 janvier 2005, à Port-Louis, à Maurice. Les séances plénières se sont réunies autour des thèmes suivants: les vulnérabilités environnementales des PEID; les difficultés particulières auxquelles se heurtent les PEID dans les domaines du commerce et du développement économique; le rôle de la culture dans le développement durable des PEID; la réponse aux nouvelles tendances et aux enjeux sociaux liés au développement durable des PEID; et le développement de la capacité de résistance dans les PEID. À l'issue de la réunion, les délégués ont adopté la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID (SMCEM), qui énonce les actions et les stratégies dans 19 domaines prioritaires, y compris la radiation de certains PEID de la liste des pays les moins avancés, les modes de consommation et de production durables, la santé et la gestion des connaissances.

SMCEM+5: La Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la SMCEM (SMCEM+5) s'est tenue les 24 et 25 septembre 2010 au siège des Nations Unies à New York. Les délégués ont participé à deux tables rondes multipartites, qui ont porté sur la réduction de la vulnérabilité, le renforcement de la résilience des PEID et le renforcement de l'appui de la communauté internationale aux PEID, ainsi qu'à un dialogue interactif sur les perspectives transrégionales relatives aux enjeux et aux priorités communes pour l'avenir. Le principal résultat de cette réunion a été une déclaration politique élaborant des engagements nouveaux et renouvelés pour la mise en œuvre du PAB et de la SMCEM.

RIO+20: La troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de Rio+20, les consultations informelles pré-conférence organisées par le pays hôte, et la CNUDD se sont tenues l'une à la suite de l'autre, à Rio de Janeiro, au Brésil, du 13 au 22 juin 2012. Le document final de la conférence, intitulé *L'avenir que nous voulons*, réaffirme dans les paragraphes 178 à 180, que les PEID sont un cas à part en matière de développement durable en raison de leurs vulnérabilités uniques et particulières, notamment leur petite taille, leur isolement, l'insuffisance de leurs ressources et de leurs exportations ainsi que leur vulnérabilité face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale et aux chocs économiques externes, notamment face aux répercussions des changements climatiques et aux catastrophes naturelles. L'avenir que nous voulons a également demandé la tenue, en 2014, d'une troisième conférence internationale sur les PEID s'appuyant sur le PAB et la SMCEM.

AGNU 67: La Résolution 67/207, portant sur le suivi et l'application de la SMCEM, a mis en place les modalités de la Conférence internationale de 2014 sur les PEID, et a accueilli favorablement l'offre du Gouvernement du Samoa d'accueillir la conférence. La Résolution a appelé la conférence à: évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du PAB et de la SMCEM; s'efforcer d'amener les pays à s'engager de nouveau à répondre aux besoins spécifiques et aux vulnérabilités des PEID, en se concentrant sur des mesures concrètes et pragmatiques; identifier les nouveaux défis et les perspectives pour le développement durable des PEID; et à recenser les priorités des PEID pour en tenir compte, si nécessaire, lors de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

RÉUNION PRÉPARATOIRE POUR LA RÉGION DES

CARAÏBES: Cette réunion, qui s'est tenue du 2 au 4 juillet 2013 à Kingston, en Jamaïque, a publié un document de 44 paragraphes (le « Résultat de Kingston ») qui réaffirme les engagements antérieurs, notamment le PAB, la SMCEM et le PMCEJ. Le Résultat de Kingston a identifié les entraves à la réalisation du développement durable des PEID, notamment: le manque de volonté politique de la part de la plupart des pays développés concernant le respect de leurs engagements; la vulnérabilité des PEID face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi que les répercussions qui y sont associées sur l'industrie du tourisme; et le classement de nombreux PEID des Caraïbes parmi les pays à revenu intermédiaire à élevé, ce qui leur interdit l'accès à certaines sources d'aide au développement. Le document a réclamé de

nouvelles ressources financières, supplémentaires et prévisibles, pour le développement durable, notamment des mécanismes de financement régionaux appropriés. Il a également mis l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes; les défis et les opportunités liés à la migration; et le potentiel des mécanismes internationaux relatifs au climat. Parmi les autres questions abordées figurent, entre autres: l'autonomisation des communautés; la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et national; une approche de l'élimination de la pauvreté axée sur l'être humain; le renforcement des systèmes de santé; et l'allègement de la dette pour les petits pays à revenu intermédiaire qui ont contracté une dette.

RÉUNION PRÉPARATOIRE POUR LA RÉGION DU PACIFIQUE: Cette réunion, qui s'est tenue du 10 au 12 juillet 2013, à Nadi, aux Fidji, a adopté un projet de document final, intitulé « Accélérer l'approche intégrée du développement durable », qui contient un préambule, ainsi qu'une discussion et des recommandations sur: les changements climatiques; la santé, en particulier les maladies non transmissibles; le développement social; la gouvernance; les infrastructures; les énergies durables; les océans; la gestion et la protection durables des ressources; le soutien institutionnel des Nations Unies aux PEID; les priorités et les plans nationaux; la gestion économique durable et sans exclusion; et les moyens de mise en œuvre et les partenariats.

RÉUNION PRÉPARATOIRE POUR LA RÉGION DE L'AIMS: La Réunion préparatoire pour la région de l'AIMS s'est tenue à Baie Lazare, aux Seychelles, du 17 au 19 juillet 2013. Le document final appelle à un changement de paradigme dans l'approche du développement durable des PEID, en reconnaissant que chaque pays requiert ses propres outils différenciés, et en insistant sur la notion de solidarité des PEID comme étant un préalable nécessaire à la mise en œuvre du PAB et de la SMCEM. Les domaines prioritaires incluent: l'économie bleue; les mécanismes de financement et les instruments du commerce; la collaboration régionale et les arrangements institutionnels et les partenariats. Le document final identifie un certain nombre de nouveaux défis et d'opportunités, notamment: la gouvernance des océans, la réduction des risques de catastrophe, la criminalité internationale organisée, la croissance démographique et l'urbanisation, la gestion des déchets chimiques et dangereux, la pollution transfrontalière, et la sécurité alimentaire et la nutrition.

RÉUNION PRÉPARATOIRE INTERRÉGIONALE: La réunion préparatoire interrégionale (RPI) de la troisième Conférence internationale sur les PEID s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 26 au 28 août 2013. Les discussions menées au cours de ces trois jours ont notamment abordé: les résultats des trois réunions préparatoires régionales; l'identification des lacunes et des contraintes dans la mise en œuvre du PAB et de la SMCEM; l'économie bleue; les stratégies de gestion de la dette; et la célébration de la première Année internationale des PEID. De longues négociations ont eu lieu sur le projet de document final de la conférence des PEID. Les délégués ont adopté provisoirement la Déclaration de Needham's Point Bridgetown; toutefois, le document final n'a pas été accepté, et les délégués ont suspendu la RPI. La RPI a été convoquée à nouveau le 16 septembre à New York, où le document final a été adopté. Le document final a été publié ultérieurement comme annexe au document A/C.2/68/7.

COMITÉ PRÉPARATOIRE: Le Comité préparatoire de la conférence s'est réuni à New York, aux États-Unis, en février, avril et juin 2014, pour discuter des objectifs et du thème de fond de la conférence ainsi que des questions d'organisation et de procédure, et pour finaliser le document final. Le 11 juillet 2014, le Comité préparatoire a approuvé le projet de document final de la troisième Conférence internationale sur les PEID, intitulé « Modalités d'action accélérées des PEID, Samoa, la Voie à suivre ». Le projet de document final de Samoa, la Voie à suivre, appelle à un soutien renouvelé du système des Nations Unies pour la coopération PEID-PEID et la coordination nationale, régionale et interrégionale, et souligne l'importance d'un soutien accessible et transparent de la part des institutions financières internationales qui prennent pleinement en compte les besoins et les vulnérabilités spécifiques des PEID, pour la mise en œuvre du PAB, de la SMCEM et de la voie à suivre de Samoa.